



Association

Tourisme & Loisirs Champagne

Chantier Médiéval de Guédelon Et Spectacle Historique de St Fargeau



ils bâtissent un château fort



Le Samedi 22 Juillet 2023

PROGRAMME

11H15 : Rendez-vous à TROYES, sur le Parking du Cube (Horaire à reconfirmer).

11H30 : Départ en direction de l'Yonne. Arrivée vers 13H45.

De 14H00 à 18H30 : **Visite libre du Chantier Médiéval de Guédelon.**

Route vers ST FARGEAU

Dîner libre : Possibilité de restauration sur place (à votre charge).

De 22H30 à 00H30 : **Spectacle historique en place assise.**

1000 ans sous vos yeux. A travers 10 scènes épiques, ce Son et Lumière vous fera voyager au cœur de l'histoire de France.

Vers 00H45 : Départ pour TROYES. Arrivée vers 02H45

Prix par Adulte : 91 €

Prix par Enfant (jusqu'à 15 ans) : 83 €

(Départ et Tarif garanti pour un minimum de 30 participants)

Ce prix comprend :

- Le Transport de Troyes vers l'Yonne A/R, en Autocar de Tourisme (selon la législation en vigueur).
- L'entrée au Chantier Médiéval de Guédelon
- La place assise au Spectacle historique de St Fargeau.
- L'Assurance Annulation, Assistance-rapatriement

Ce prix ne comprend pas :

- Le Déjeuner, le Dîner, les extras et dépenses personnelles.
- Toutes autres prestations non mentionnées au programme.

Conditions générales de vente, et informations précontractuelles consultables et disponibles sur notre site internet

Association de Tourisme immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro **IM010100006**

Caution bancaire UNAT - Assurance RCP HISCOX

18 Place Saint Nizier 10000 TROYES – Tél : 03 25 49 91 50

tl10.voyagesgroupes@orange.fr - www.tourismeloisirschampagne.fr



INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Formalités Administratives

Ressortissants français : pièce d'identité en cours de validité pour tous

Autres nationalités : consulter votre ambassade

Formalités Sanitaires

Risques sanitaires : nous vous recommandons de consulter régulièrement les informations sur les risques du (pays de votre voyage et de suivre les recommandations disponibles sur les sites du ministère français des solidarités et de la santé <https://solidarites.sante.gouv.fr/> et de l'Organisation Mondiale de la Santé www.who.int/fr/

Les voyageurs prennent à leur charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visités (carte d'identité ou passeport à jour, visa, vaccinations...).

Nous vous recommandons de consulter régulièrement avant votre départ la « fiche pays » relative au(x) pays de votre voyage sur le site en France du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (www.diplomatie.gouv.fr rubrique « Conseils aux voyageurs »).

Mineurs : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire CERFA n°15646*01 à télécharger sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do. Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Participants

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : 18 Place Saint Nizier 10000 TROYES ou un courrier électronique à tl10.accueil@orange.fr

Rooming list

Liste définitive des participants à transmettre un mois avant le départ.

Accessibilité

Ce programme n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Modalités de paiement

Acompte du montant des places de spectacle à la contractualisation ainsi que le montant total de l'assurance Multirisques si celle-ci est contractée.

Puis solde à la facturation définitive, 1 mois avant le départ.

En cas de non-paiement d'une seule échéance du calendrier de paiement, TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE constatera la résolution du contrat, sans rappel préalable ni mise en demeure et pourra appliquer des frais d'annulation précisés ci-dessous.



Révision du prix

TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs les fluctuations de change, ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, ni les fluctuations de taxes et redevances. Dans ce cas, et conformément à la loi, TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et de débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné. Nous pouvons nous trouver dans l'obligation d'opérer ces ajustements jusqu'à 20 jours avant le départ conformément à l'article L 211 12 du Code du tourisme, dès lors qu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité de résolution sans frais de votre part.

Contrat

La personne concluant le contrat accepte de transmettre les données présentes dans ce contrat en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conditions d'annulation (Par le voyageur)

Selon les prestations prévues pour votre voyage et afin de tenir compte des contraintes imposées par nos prestataires, en cas d'annulation de votre part avant le départ, nous pourrions vous proposer d'appliquer soit des frais d'annulation basés sur nos frais réels justifiés à la date de votre résolution, soit le barème de frais d'annulation précisé ci-après (hors montant assurances) :

Du retour du contrat accepté à plus de 60 jours du départ : 30%

Entre 59 et 31 jours : 50%

Entre 30 et 11 jours : 80%

A partir de 10 jours : 100%

Les frais fixes aériens : 100 % des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol.

Les frais fixes terrestres (les frais engagés pour des réservations fermes sur place, billetterie de spectacle...) vous seront facturés en cas d'annulation.

Les frais d'assurance et d'inscription : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et les frais d'inscription sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Annulation du séjour par TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE faute de participants :

- Jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours ;
- 7 jours avant le départ si la durée du voyage est comprise entre 2 et 6 jours ;
- 48 heures avant le début du voyage si la durée du séjour est inférieure à 2 jours.

Assurances

L'inscription du client à un voyage offre à chaque participant des garanties couvrant l'assistance et le rapatriement. Le descriptif de ces garanties est détaillé dans la notice d'informations remise au client.

Une Assurance Multirisques optionnelle (assistance, annulation, interruption de voyage, bagages) sera systématiquement proposée au voyageur avant sa réservation. L'ensemble des garanties est détaillé dans la notice mise à disposition avant la conclusion du contrat et accompagnant les documents de voyage.



Si le voyageur justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, il a la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa souscription et à la condition qu'aucune garantie n'ait été mise en œuvre.

Cession du contrat

Conformément à l'article R 211 7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard 7 jours avant le début du voyage (15 jours pour une croisière). En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

Modification du contrat

TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE a la possibilité de modifier unilatéralement un élément du contrat de voyage – autre que le prix – sous certaines conditions :

- ☐ TOURISME ET LOISIRS a prévu une clause l'y autorisant dans le contrat de voyage ;
- ☐ La modification est mineure ;
- ☐ Le voyageur est informé d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Dans le cas où un élément dit essentiel du contrat de voyage serait modifié, le voyageur peut opter pour la résolution de son séjour. Dans ce cas, le professionnel doit le rembourser dans un délai de 14 jours maximum.

Responsabilité

Conformément à l'article L 211 16 du Code du Tourisme, TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE ne pourrait être tenu pour responsable notamment des événements suivants retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle (que ce soit des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage), perte ou vol de ces documents et/ou des billets d'avion, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables (telles que grèves, événements sociaux, troubles politiques, intempéries et émeutes Mais aussi incidents techniques ou administratifs extérieurs, pannes, pertes ou vols de bagages ou autres effets personnels des voyageurs

En cas de mise en jeu de la responsabilité de TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L211-17-IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE sera limitée à trois fois le prix total du voyage.

TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Pendant le voyage

Le voyageur est tenu d'informer de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement les coordonnées figurant sur son contrat de voyage ou les contacts figurant sur



son carnet de voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

Réclamation et médiation

Après avoir saisi TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site www.mtv.travel

Immatriculation - Garanties financières et Responsabilité civile professionnelle

Association de Tourisme immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM010100006

Cautiun bancaire UNAT

Assurance MAIF.